



EXTRAIT DU

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 25 mars 2010

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. GRANDGUILLAUME et M. TRAHARD

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Alain MILLOT	M. Alain LINGER
M. Pierre PRIBETICH	M. Didier MARTIN	M. Louis LAURENT
M. Jean ESMONIN	M. Benoît BORDAT	M. Roland PONSAA
M. Gilbert MENUT	M. Joël MEKHANTAR	M. François NOWOTNY
Mme Colette POPARD	M. Philippe DELVALEE	Mme Christine MASSU
M. Rémi DETANG	Mme Anne DILLENSEGER	M. Michel FORQUET
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Christine DURNERIN	M. Claude PICARD
M. Jean-François DODET	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Gaston FOUCHERES
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elisabeth BIOT	M. Pierre PETITJEAN
M. Michel JULIEN	Mlle Christine MARTIN	Mme Claude DARCIAUX
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François GONDELLIER	M. Alain MARCHAND	M. Jean-Philippe SCHMITT
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	M. Philippe GUYARD
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Hélène ROY	M. Gilles MATHEY
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Jean-Claude GIRARD
M. Yves BERTELOOT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Philippe BELLEVILLE
M. Dominique GRIMPRET	Mlle Stéphanie MODDE	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Philippe CARBONNEL	M. Gilles TRAHARD.

Membres absents :

M. Patrick CHAPUIS	M. José ALMEIDA pouvoir à Mme Claude DARCIAUX
M. Georges MAGLICA	M. François DESEILLE pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
Mme Françoise TENENBAUM	Mme Marie-Françoise PETEL pouvoir à M. Claude PICARD
M. Michel ROTGER	M. François-André ALLAERT pouvoir à Mme Elisabeth BIOT
Mme Noëlle CABBILLARD	M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Christophe BERTHIER pouvoir à Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE
	Mme Nelly METGE pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mlle Christine MARTIN
	M. Jean-Yves PIAN pouvoir à M. Alain MARCHAND
	M. Pierre LAMBOROT pouvoir à M. Alain LINGER
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. François NOWOTNY
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE pouvoir à M. Gilles MATHEY
	Mme Françoise EHRE pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT
	M. Murat BAYAM pouvoir à Mlle Badiaâ MASLOUHI
	M. Michel BACHELARD pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Welience Santé et Technologies - Subvention de fonctionnement année 2010

Par délibération en date du 14 mai 2009, le Conseil de Communauté a décidé d'apporter son soutien financier au titre de la première année de fonctionnement au département « Welience Santé et Technologies », d'uB-Filiale, filiale de valorisation de la recherche et du transfert de technologies de l'Université de Bourgogne.

Pour mémoire, ce département est un dispositif de transfert et de valorisation technologiques dans le domaine de la santé. Adossé à l'Institut de Recherche Santé STIC du Grand Campus, elle coordonne et développe des opérations de recherches appliquées, des contrats de recherche, prestations et expertises, pour développer l'innovation dans les entreprises.

Pendant les deux premières années, son objectif est d'identifier les axes de développement (les principales compétences, le positionnement, ...) afin d'augmenter le transfert des connaissances de la recherche publique vers les entreprises et la recherche partenariale dans ce domaine.

Cette action est inscrite au titre du Service d'Intérêt Economique Général de Welience dans le contrat de performance en cours de signature entre l'Etat, la Région et Welience.

Le Grand Dijon s'est réservé la possibilité de reconduire cet accompagnement financier, au vu du rapport d'activités et du bilan financier de la plate-forme à l'issue de sa première année de fonctionnement.

Par courrier en date du 17 décembre 2009, Welience sollicite cette reconduction, à hauteur de 25.000 € pour l'année 2010.

A l'appui de cette demande, Welience présente un bilan 2009 qui montre que cette première année a été consacrée à :

- l'analyse des moyens en place, des collaborations industrielles (le montant des contrats signés, se monte à plus de 630 K€)
- la mise en place de collaboration avec l'industrie pharmaceutique en interactions avec les orientations scientifiques de l'IFR100
- les actions ponctuelles de conseil

Afin d'optimiser au mieux les éléments de valorisation recensés en 2009, Welience propose différentes actions sur 2010 et notamment :

- la mise en place d'un système de gouvernance de la valorisation et de pilotage des projets
- l'analyse des ressources visant à terme, un véritable partenariat avec les unités du Pôle Santé STIC
- la revue de projets des départements scientifiques destinée aux chercheurs du Pôle Santé STIC
- la détection des besoins des industriels
- le conventionnement de Welience avec l'INSERM et tout autre organisme
- etc ...

Le budget prévisionnel de l'activité pour 2010 s'établit à 100.000 € (voir annexe). Sur cette base, un plan de financement a été arrêté :

Collectivités partenaires	Montant sollicité	% participation
Région Bourgogne	50.000 €	50 %
Grand Dijon	25.000 €	25 %
Autofinancement	25.000 €	25 %
Total	100.000 €	100 %

Il est proposé d'accompagner Welience Santé et Technologies au titre la 2ème année de fonctionnement de l'activité, soit à hauteur de 25.000 € pour l'exercice 2010.

Une convention viendra préciser les modalités de versement de la subvention attribuée, pour l'exercice 2010.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **d'attribuer** une subvention à uB-Filiale, d'un montant de 25.000 €, au titre de la deuxième année de fonctionnement du département « Welience Santé et Technologies » ;
- **d'approuver** le projet de convention à intervenir entre uB-Filiale et la Communauté de l'Agglomération dijonnaise, précisant les modalités de versement de cette subvention ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

Convocation envoyée le 18 mars 2010
Publié le 26 MARS 2010
Déposé en Préfecture le

Pour extrait conforme,
Le Président

Pour le Président



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

26 MARS 2010



Vu pour être annexé à la délibération n° 15
du Conseil de Communauté du 25 mars 2010
Dijon, le 26 MARS 2010

Pour le Président,
Le Vice-Président

"WELIENCE SANTÉ et TECHNOLOGIES"



CONVENTION

Année 2010

PRÉFECTURE DE LA CÔTE D'OR
Déposé le :

26 MARS 2010

Entre les soussignés



La Communauté de l'Agglomération dijonnaise, 40 avenue du Drapeau - BP 17510 -
21075 DIJON CEDEX, ci-après dénommée « Le Grand Dijon »
représentée par son Président, François Rebsamen,
en vertu d'une délibération du Conseil de Communauté en date du

d'une part,

et

uB-Filiale, sise 8 avenue Jean Bertin – BP 66517 – 21065 DIJON CEDEX
représentée par sa Présidente, Catherine Guillemin,
dénommée ci-après sous sa marque déposée « Welience »

d'autre part,

II A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

Par délibération en date du 14 mai 2009, le Conseil de Communauté a décidé d'apporter son soutien financier au titre de la première année de fonctionnement au département « Welience Santé et Technologies », d'uB-Filiale, filiale de valorisation de la recherche et du transfert de technologies de l'Université de Bourgogne.

Pour mémoire, ce département est un dispositif de transfert et de valorisation technologiques dans le domaine de la santé. Adossé à l'Institut de Recherche Santé STIC du Grand Campus, elle coordonne et développe des opérations de recherches appliquées, des contrats de recherche, prestations et expertises, pour développer l'innovation dans les entreprises.

Pendant les deux premières années, son objectif est d'identifier les axes de développement (les principales compétences, le positionnement,...) afin d'augmenter le transfert des connaissances de la recherche publique vers les entreprises et la recherche partenariale dans ce domaine.

Cette action est inscrite au titre du Service d'Intérêt Economique Général de Welience dans le contrat de performance en cours de signature entre l'Etat, la Région et Welience.

Le Grand Dijon s'est réservé la possibilité de reconduire cet accompagnement financier, au vu du rapport d'activités et du bilan financier de la plate-forme à l'issue de sa première année de fonctionnement.

CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de préciser l'accompagnement financier apporté par le Grand Dijon à « Welience Santé et Technologies » au titre de sa deuxième année de fonctionnement, et de définir les modalités de versement de cette participation.

Article 2 : Financement du projet

Afin d'optimiser au mieux les éléments de valorisation recensés en 2009, « Welience Santé et Technologies » envisage de mener différentes actions au cours de l'année 2010, telles que :

- la mise en place d'un système de gouvernance de la valorisation et de pilotage des projets
- l'analyse des ressources visant à terme, un véritable partenariat avec les unités du Pôle Santé STIC
- la revue de projets des départements scientifiques destinée aux chercheurs du Pôle Santé STIC
- la détection des besoins des industriels
- le conventionnement de Welience avec l'INSERM et tout autre organisme
- etc ...

Sur la base de ce programme d'actions, le budget prévisionnel de la plate-forme pour l'année 2010 s'élève à 100.000 €. Le plan de financement suivant, a été arrêté :

Collectivités partenaires	Montant sollicité	% participation
Région Bourgogne	50.000 €	50 %
Grand Dijon	25.000 €	25 %
Autofinancement	25.000 €	25 %
Total	100.000 €	100 %

Le Grand Dijon s'engage à verser une subvention de 25.000 € au titre de la deuxième année de fonctionnement de la plate-forme « Welience Santé et Technologies ».

Il est précisé que ce département doit arriver à terme à s'autofinancer. L'attribution de toute autre subvention ferait alors l'objet d'une nouvelle convention financière.

Article 3 : Modalités de versement de la subvention communautaire

Le versement de la subvention de fonctionnement du Grand Dijon qui s'élève à 25.000 € au titre de l'année 2010, interviendra en une seule fois dès notification de la présente convention à Welience.

Cette somme sera versée au compte ouvert par Welience, qui transmettra à cet effet au Grand Dijon, un relevé d'identité bancaire.

Article 4 : Engagement du bénéficiaire

Welience s'engage à employer l'intégralité de la subvention au fonctionnement de « Welience Santé et Technologies », à l'exclusion de toute autre opération.

Il sera demandé à Welience de produire dans un délai de six mois à l'issue de la deuxième année de fonctionnement, un rapport d'activités de l'année écoulée ainsi qu'un bilan financier.

Welience s'engage à faciliter à tout moment, le contrôle par le Grand Dijon de la réalisation de l'objectif, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

Article 5 : Reversement – Résiliation

La Communauté de l'agglomération dijonnaise se réserve la possibilité de faire procéder au reversement total ou partiel des sommes versées en cas de non respect des conditions fixées par la présente convention, par Welience.

Si les sommes versées au titre de la présente convention ne sont pas consommées dans leur intégralité au terme de la première année de fonctionnement, les crédits non utilisés feront l'objet d'un reversement.

Article 6 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa date de signature par le représentant du Grand Dijon.

Article 7 : Attribution de juridiction

En cas de contestation relative à l'exécution ou à l'interprétation de la présente convention, il sera fait appel au Tribunal administratif de Dijon seul compétent pour statuer.

Fait en deux exemplaires originaux
Dijon, le

Pour la Communauté de l'Agglomération
dijonnaise,
Le Président,

Pour Welience
La Présidente d'uB-Filiale

François REBSAMEN.

Catherine GUILLEMIN.

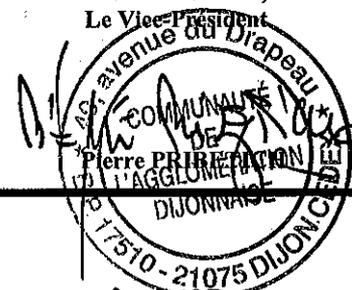
BILAN 2009 BUDGET 2010
pour la mise en place de "Wellience Santé et Technologies"
FEVRIER 2010

	Prévisions 2009	Réalisation 2009	financements 2009
Frais de personnel			
Salaires - Honoraires	85 000	87 720	Région Grand Dijon 50 000 25 000
Fonctionnement			
Frais de mission, achats divers...	10 000	8 067	Autofinancement 25 000
Charges fixes de fonctionnement	5 000	5 000	
TOTAL H.T	100 000	100 787	100 000

	Prévisions 2010	financements 2010
Frais de personnel		
Salaires - Honoraires	70 000	Région Grand Dijon 50 000 25 000
Fonctionnement		
Frais de mission, achats divers...	20 000	Autofinancement 25 000
Charges fixes de fonctionnement	10 000	
TOTAL H.T	100 000	100 000

Vu pour être annexé à la délibération n° 15
 du Conseil de Communauté du 25 mars 2010
 Dijon, le 26 MARS 2010

Pour le Président,
 Le Vice-Président



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
 Déposé le :

26 MARS 2010

